

Orthopédiste orthésiste

RNCP38812 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	331, 331s
Formacode(s)	43460
Code(s) ROME	J1411
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/03/2024
Date d'échéance	27/03/2027

Certificateur(s)

ASS DES COURS PROF PHARMACIE ACADEMIE · SIRET : 78515061600049

CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE DU TARN (CCI) · SIRET : 13001278400018

ESOOP ECOTEV · SIRET : 84226804700011

CHAMBRE COMMERCE ET INDUSTRIE VAUCLUSE · SIRET : 18840001400018

CHAMBRE COMMERCE ET D INDUSTRIE DU TARN

ESOOP

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification d'orthopédiste orthésiste permet à des professionnels de développer une activité d'orthopédiste orthésiste, pour réaliser, adapter et délivrer des orthèses sur mesure ou de série, en ouvrant un cabinet ou en intégrant des structures de soins, de prise en charge et d'accompagnement de patients ayant des besoins d'appareillages variés.

Cette certification s'inscrit dans le cadre législatif et réglementaire qui précise notamment les règles d'autorisation d'exercice de la profession d'orthopédiste orthésiste selon le code de la santé publique.

L'objectif est de proposer une certification professionnelle à la pointe des évolutions de ce secteur, permettant aux professionnels certifiés de réaliser des prises en charge de qualité des soins, afin d'assurer la sécurité du patient, avec des appareillages orthopédiques de dernière génération, offrant les meilleures équations entre des performances recherchées, le soulagement et le confort des patients.

La certification permet aux professionnels de disposer de compétences et d'une connaissance des besoins des patients, afin de conseiller des appareillages orthopédiques adaptés, fabriqués ou proposés par des fournisseurs engagés dans une démarche qualité. Les appareillages orthopédiques sur mesure peuvent également être délivrés pour améliorer le confort des patients dans leur quotidien, pour favoriser leur maintien au travail, pour accompagner certains patients durant leurs activités sportives ou loisirs. Toute délivrance devra être accompagnée par des conseils personnalisés et adaptés.

ACTIVITÉS VISÉES

Accueil et prise en charge du patient

Analyse et interprétation des données recueillies.

Validation des possibilités de prises en charge et de délivrance d'appareillages.

Conduite d'une démarche d'informations sur le protocole orthétique mis en place.

Sélection et conseil des appareillages de série pour répondre aux besoins des patients.

Conception des appareillages sur mesure et adaptés aux besoins spécifiques des patients.
Suivi du patient et contrôle de l'appareillage.
Gestion des obligations statutaires, juridiques, administratives et comptables qui régissent l'activité.
Promotion nécessaire au développement de l'activité, de la patientèle et communication aux prescripteurs.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Recevoir des patients en orthopédie orthèse au moyen d'une consultation afin d'assurer leur prise en charge et répondre à leurs besoins
Conduire un entretien adapté dans une relation soignant/soigné
au moyen de techniques de communication afin d'établir une relation de confiance avec le patient
Établir l'adéquation entre les données recueillies et les éléments de la prescription au moyen de l'anamnèse afin de définir les besoins d'appareillages en les confirmant avec les ressentis et déclarations du patient
Réaliser un dossier patient à travers l'anamnèse
afin d'identifier les antécédents justifiant l'utilisation d'appareillages
Réaliser les bilans fonctionnels au moyen de l'examen clinique afin d'identifier les besoins du patient
Réaliser des prises de mesure en utilisant des techniques adaptées au membre à appareiller afin de définir le choix de l'orthèse
Accompagner le patient dans la démarche d'apprentissage à l'utilisation, à la mise en place, au retrait, à l'usage et l'entretien de l'orthèse délivrée en réalisant plusieurs essayages dans le but de le rendre autonome
Présenter aux patients les étapes nécessaires à la conception, à la délivrance et aux conditions de prise en charge de l'appareillage en fixant l'ensemble des rendez-vous et en l'informant sur ses droits afin d'obtenir l'accord du patient
Établir la feuille de soins au moyen du LPP afin de procéder à la facturation de l'appareillage
Référer des orthèses de série en mettant en place un partenariat avec des laboratoires fournisseurs afin de répondre aux besoins des patients
Choisir l'orthèse de série la plus adaptée en exposant les caractéristiques de l'appareillage, en présentant les effets attendus en procédant si besoin à des changements de modèles dans le but de répondre à l'évolution pathologique
Identifier les appareillages orthopédiques adaptés en tenant compte de la conception technique
pour répondre aux besoins du patient
Définir une position appropriée au moyen d'un examen clinique dans le but de réaliser des prises des mesures et d'empreintes
Choisir les matériaux adaptés à partir du dessin du plan d'appareillage dans le but de valider la fabrication de l'orthèse
Fabriquer l'appareillage sur mesure en respectant le cahier des charges au travers de techniques adaptées pour répondre aux besoins spécifiques du patient
Évaluer l'adaptation des appareillages sur mesure lors des essayages afin de s'assurer de leurs efficacités sur le patient avant la délivrance
Réaliser des modifications de l'appareillage sur mesure si nécessaire au travers d'un rendez-vous de suivi afin qu'il soit adapté au mieux au patient et à l'évolution de sa pathologie
Ajuster les dispositifs médicaux et appareillages sur mesure et/ou de série en expliquant les gestes thérapeutiques dans le but d'une juste application
Identifier les éléments susceptibles d'améliorer le confort par des indicateurs pour optimiser l'observance de l'appareillage orthétique
Vérifier les évolutions et résultats liés à l'utilisation d'appareillages afin de s'assurer de la qualité de l'observance par des outils d'évaluation
Réaliser les démarches nécessaires en effectuant les opérations préalables à l'ouverture de l'activité d'orthopédiste orthésiste : étude de marché, création d'un business plan, construction d'un réseau afin de créer une activité d'orthopédiste orthésiste
Définir la structure de l'activité en orthopédie orthèse avec les conseils de professionnels dans le but de choisir le statut juridique de l'entreprise
Structurer un plan de financement d'une activité en orthopédie orthèse généraliste ou spécialiste par le biais d'une étude de marché afin de définir le projet de création
Évaluer les niveaux de charges liés à l'organisation d'une activité en orthopédie orthèse en réalisant des prévisionnels d'activité afin d'anticiper le niveau de rentabilité
Développer ses compétences professionnelles par la formation continue afin de veiller aux évolutions du métier
Elaborer un plan d'action commercial et marketing adapté à l'activité en orthopédiste orthèse afin d'avoir une visibilité

professionnelle auprès de futurs patients et prescripteurs

Réaliser un support technique d'aide à la prescription médicale afin de valoriser la compétence en orthopédie orthèse auprès des prescripteurs

Blocs de compétences

RNCP38812BC01 — Sans objet

LISTE DE COMPÉTENCES

Sans objet

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Sans objet

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

TPE ou des PME en tant que chef d'entreprise, orthopédiste-orthésiste responsable ou collaborateur

Pharmacie : l'orthopédiste-orthésiste assume seul la responsabilité technique du département orthopédie

Magasin de matériel médical

Industrie (fabrication)

Etablissement médical : hôpital, clinique

Laboratoire

Etablissement de rééducation fonctionnelle

Associations humanitaires

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Orthopédiste-orthésiste

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La profession est réglementée. Depuis la loi sur le handicap, loi 2005-102 du 11 février 2005, et le décret n° 2005-988 du 10 août 2005, les orthopédistes-orthésistes sont des auxiliaires médicaux et à ce titre doivent s'inscrire sur les listes ADELI, en présentant leur diplôme ou titre homologué.

Les orthopédistes-orthésistes doivent aussi obtenir l'agrément des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et se faire enregistrer auprès de l'ARS,

pour pratiquer la profession et pour que leurs patients soient remboursés par les organismes sociaux.

Ils doivent respecter le secret professionnel, article D. 4364-12 du code de la santé publique ;

Ils ont l'obligation de souscrire une assurance de responsabilité civile professionnelle, article L. 1142-2 du code de la santé publique ;

Ils ont l'obligation de développement professionnel continu, articles L. 4382-1 et R. 4382-1 et suivants du code de la santé publique ;

Ils ont l'obligation d'informer le patient sur les coûts et les conditions de remboursement d'un acte. Si l'acte inclut la fourniture d'un dispositif médical sur mesure, l'information doit également comprendre : le prix de vente de l'appareil proposé, le montant des prestations de soins assurées par le praticien, le tarif de responsabilité correspondant, le cas échéant, le montant du dépassement facturé, le lieu de fabrication du dispositif médical, article L. 1111-3 du code de la santé publique ;

Ils doivent respecter les règles de bonne pratique de délivrance établies par l'article D. 4364-13 du code de la santé publique ;

Ils doivent exercer l'activité dans un local réservé à cet effet, qui doit comprendre : au moins un espace accessible aux personnes en situation de handicap, tous les équipements nécessaires à l'adaptation de l'appareillage et à son suivi, article D. 4364-14 du code de la santé publique ;

En cas de pluralité de lieux de vente, présence obligatoire d'un professionnel qualifié dans chaque point de vente aux jours et heures de prise en charge technique des patients, article D. 4634-15 du code de la santé publique.

Sont interdits : la location, le colportage, les ventes itinérantes, les ventes de démonstration, les ventes par démarchage et par correspondance des appareils de prothèses et produits délivrés, article D. 4364-16 du code de la santé publique.

La profession est réglementée en application du code de la santé publique au titre de :

- l'exercice de la profession : L. 4364 à L. 4364-7 et D. 4364-1 à D. 4364-6.
- de la formation : D. 4364-7 à D. 4264-11.
- des règles professionnelles : D. 4364-12 à D. 4364-18 et D. 4381-6-1. R. 4364-11-3, et R. 4331-12 à R. 4331-15.
- de la discipline professionnelle : L. 4363-2 à L. 4363-3.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 000 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en services aux personnes (36 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V3X71 — Spécialistes de l'appareillage médical · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	2 551
Jugés difficiles à recruter	59 %
Emplois saisonniers	4 %
Familles professionnelles (FAP)	V3X71 — Spécialistes de l'appareillage médical

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les personnes doivent être titulaire à minima d'un diplôme ou titre professionnel de niveau 4, ou pour toute personne disposant d'une expérience professionnelle dans le secteur médical et para-médical d'au moins 3 ans.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Le directeur ou responsable du centre de formation
Deux orthopédistes-orthésistes employeurs ou salariés externes à la certification et à l'organisme de formation
Un formateur ou un ancien formateur du centre de formation n'ayant eu aucun lien avec les candidats et diplômé en orthopédie-orthèse

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 813 €
Selon la branche	7 813 € – 8 155 €
Prise en charge	Branches concernées
7 813 €	Valeur par défaut · 212 branches
8 155 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date de décision	27/03/2024
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/03/2027
Date de dernière délivrance possible	27/03/2031

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2022	71	0	95 %	—
2021	80	0	84 %	77 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP35741

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP34991

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38812/>

Où se former

Formations référencées	9
Organismes	2
Régions couvertes	2
Prix indicatif	690 € – 12 550 €
Durée	14 – 1689 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	4
Organismes gestionnaires (CFA)	3
Organismes formateurs	2
Régions couvertes	3
Départements couverts	3
Organismes certifiés Qualiopi	2
Sessions	de 12/2025 à 06/2029

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	89
Parcours menés à terme	76
Taux d'achèvement	85 %
Période	09/2024 – 07/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	107
Montant total engagé	178 614 €
Coût moyen par dossier	1 669 €
Durée moyenne	221 h
Période	07/2024 – 08/2026
France compétences	66 %
Reste à charge titulaire	27 %
France Travail	7 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.